



# Retraites 2010

Des carrières plus courtes

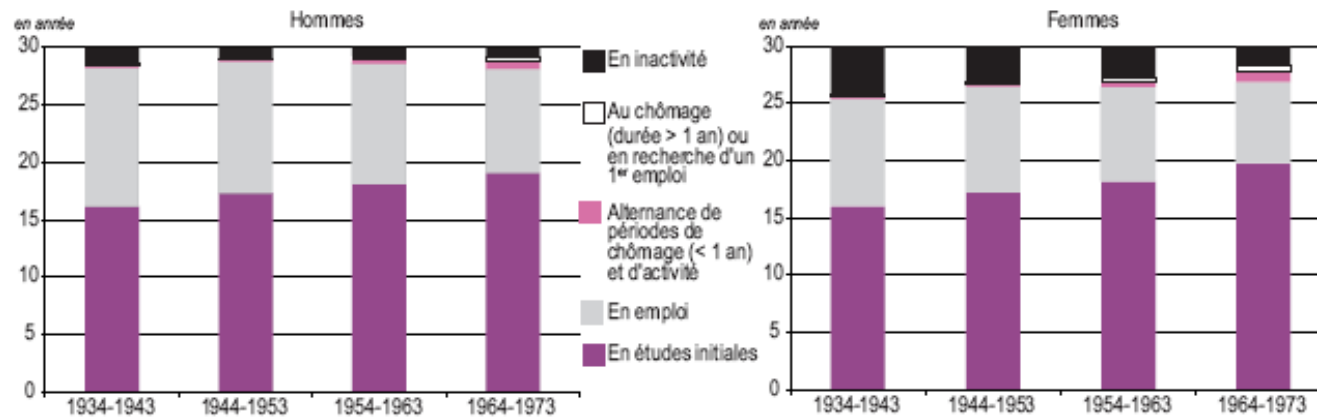
Des minima insuffisants

# Les carrières longues d'hier, les carrières courtes de demain

- 60 % des hommes de la génération 1943 ont liquidé leur retraite avec plus de 40 annuités (50 % avec plus de 42 annuités)

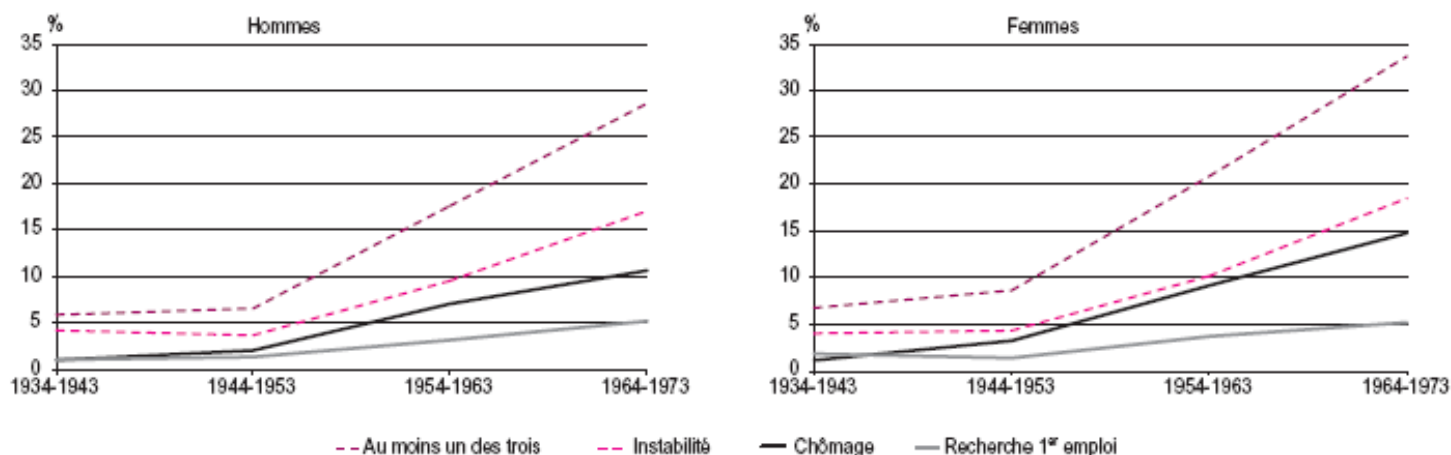
Temps passé en emploi avant 30 ans	Généra tions 1934-1 943	Généra tions 1964-1 973
hommes	12 ans	9 ans
femmes	9,4 ans	7,1 ans

## Durées d'emploi et d'études à 30 ans pour des générations successives



**Lecture** • Les femmes, des générations 1964-1973 ont passé en moyenne au cours de leurs 30 premières années presque 20 ans en formation initiale (hors apprentissage), environ 7 ans en emploi, environ 6 mois en chômage de longue durée ou en recherche d'un premier emploi, environ 1 an en alternant périodes de chômage et d'activité et environ 2 ans en inactivité.

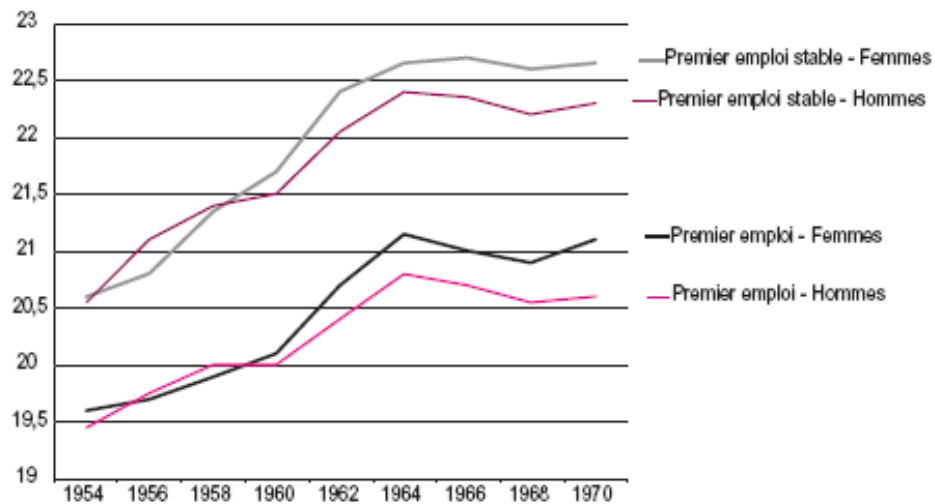
## Part de personnes, pour des générations successives, ayant connu des périodes de chômage de longue durée, d'instabilité et de recherche d'un premier emploi avant 30 ans



**Lecture** • En 2004, 15 % des femmes nées entre 1964 et 1973 ont connu avant l'âge de 30 ans au moins une période de chômage de longue durée (supérieure à 1 an). Elles étaient 3 % parmi la génération 1944-1953. 18,5 % ont été confrontées à une période d'instabilité, alternant périodes d'emploi et de chômage (4 % parmi la génération 1944-1953). 5 % ont connu une période de recherche d'un premier emploi (1 % parmi la génération 1944-1953) et environ 34 % (9 % parmi la génération 1944-1953) ont connu au moins une des trois situations.

**Sources** • INSEE, enquête Patrimoine 2004, calculs DREES.

## Âge moyen au premier emploi et au premier emploi stable, par cohorte et par sexe



**Lecture** • Les salariés de la cohorte née en 1954 et ayant eu un premier emploi (de plus de 6 mois) dans le secteur privé avant l'âge de 30 ans ont débuté leur carrière en moyenne à l'âge de 19 ans et demi. Ils ont eu leur premier emploi stable en moyenne à l'âge de 20 ans et demi.

# Des minima insuffisants (minimum contributif, minimum garanti)

- En 2007, dans le régime général, 38 % des retraités percevaient le minimum contributif
- Parmi ces bénéficiaires, 70 % sont des femmes.

• Conçu au départ pour des retraités ayant une carrière longue avec des salaires faibles (un peu plus de 600 euros pour une carrière complète), ce minimum concerne de plus en plus des salariés aux carrières courtes (qui perçoivent un minimum proportionnel à la durée d'assurance).

# Le minimum vieillesse

- Le minimum vieillesse a pour objet de garantir un revenu minimal à toutes les personnes âgées d'au moins 65 ans (677 €/mois pour une personne seule)
- 610 000 personnes (soit 4 % de la population âgée de 60 ans ou plus) dont 62 % de femmes
- Evolution d'une population de femmes sans ressources à une population de retraités pauvres : 89 % des bénéficiaires du minimum vieillesse en 2004 perçoivent un droit direct (not invalidité) et 80 % ont des carrières incomplètes
- le minimum vieillesse d'une personne seule = 75 % du seuil de pauvreté (défini à 60 % de la médiane des revenus)